

Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique et pour le maintien à domicile 2022-2025



Clisson Sèvre et Maine Agglomération

Antoine CALINE, Responsable service Urbanisme et Habitat
Caroline ROUXEL, Chargée de mission Programme Local de l'Habitat

Service Urbanisme & Habitat
13 rue des Ajoncs 44190 CLISSON
02.28.00.88.88 / 07.62.57.18.89

antoine.caline@clissonsevremaine.fr /
caroline.rouxel@clissonsevremaine.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Clisson Sèvre et Maine Agglo, en partenariat avec l'Anah (représentée par le département de Loire-Atlantique, délégataire local), ont décidé de lancer un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration et l'adaptation du parc de logements privés, sur 2 volets d'actions : lutte contre la précarité énergétique et aide au maintien à domicile. En 2024, la convention avec l'Anah, d'une durée initiale de 2 ans, a été prolongée jusque fin décembre 2025.

Pour cela, la communauté d'agglomération a conclu une convention avec l'Etat et l'Anah tous deux représentés par le Département de Loire-Atlantique (délégataire local des aides de l'Anah), ainsi qu'un marché public avec l'opération Citémétrie ayant notamment pour mission l'accompagnement des ménages dans leurs projets.

Pour le volet 'énergie et précarité énergétique'

Les missions de l'opérateur qui sera chargé de la mise en œuvre du PIG, dans le but d'obtenir l'amélioration énergétique des logements sont les suivantes :

- Mission d'animation
 - o Animation technique du partenariat en lien avec la collectivité, mise en œuvre des circuits de communication avec les partenaires du projet.
 - o Repérage des ménages de ressources modestes
 - o Sensibilisation et information des ménages
- Mission d'accompagnement des ménages
 - o Evaluation du besoin et aide à la décision (évaluation du logement et du ménage)
 - o Accompagnement à la réalisation des travaux (jusqu'au paiement) et à la constitution des dossiers de financement dont la constitution de demande de subvention en ligne
 - o Sensibilisation sur les écogestes et le bon usage des équipements installés pour optimiser leur emploi et assurer un gain énergétique maximal
 - o Suivi de l'opération programmée

Pour le volet 'travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat'

Le volet 'travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat' concerne les travaux d'adaptation et d'accessibilité relevant des travaux pour l'autonomie de la personne. Il s'agit de travaux permettant d'adapter le logement et les accès au logement aux besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement.

Pour ce volet, les missions de l'opérateur sont les suivantes :

- Mission d'animation
 - o Animation technique du partenariat en lien avec la collectivité, mise en œuvre des circuits de communication avec les partenaires du projet.
 - o Repérage des ménages de ressources modestes
 - o Sensibilisation et information des ménages

- Mission d'accompagnement des ménages
 - o Evaluation du besoin et aide à la décision (évaluation du logement et du ménage, diagnostic d'accessibilité par une personne qualifiée telle qu'un ergothérapeute, proposition de scénarios)
 - o Accompagnement à la réalisation des travaux (jusqu'au paiement) et à la constitution des dossiers de financement dont la constitution de demande de subvention en ligne
 - o Suivi de l'opération programmée

Objectifs du PIG

Pour la durée du programme, les objectifs globaux en nombre de dossiers sont évalués à 292 logements, répartis comme suit :

	2022 (Juillet-Déc)	2023	2024	2025	TOTAL
Propriétaires occupants					
Maintien à domicile	15	40	40	40	135
Rénovation énergétique	25	49	49	49	152
Propriétaires bailleurs					
Rénovation énergétique	0	1	2	2	5

Suivi et animation du PIG

L'opérateur a également une mission de suivi et d'animation du programme, avec un repérage des ménages pouvant être concernés.

La mission de l'opérateur s'articulera par ailleurs avec la mission de l'animateur de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE), et de l'ADIL notamment (pour le renvoi d'appels pouvant les concerner).

Résultats du PIG au 31 janvier 2024

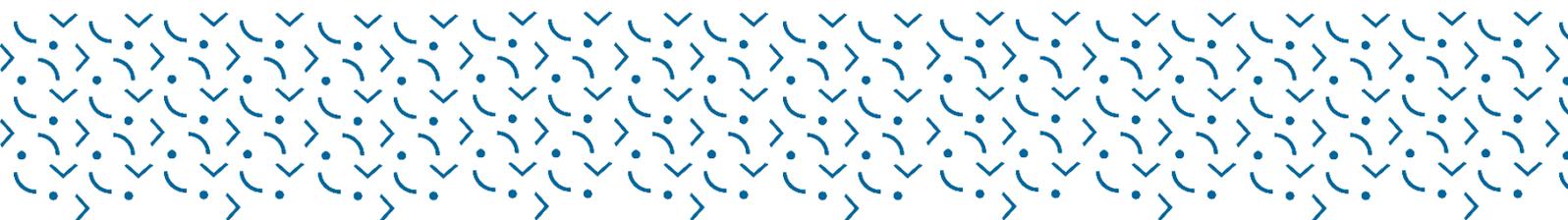
		Objectif 2022 (août – décembre 2022)	Réalisé 2022 (dépôts sur 5 mois)	Objectif 2023 (janvier - décembre 2023)	Réalisé 2023 (dépôts sur 12 mois)	Objectif 2024 (janvier – juillet 2024)	Réalisé 2024 (dépôts au 31/01/2024)
Précarité énergétique	Propriétaires occupants	25	1	49	25	24	14
	Propriétaires bailleurs	0	0	1	1	1	0
Maintien à domicile		15	5	40	33	15	14

TYPE D'AIDE

Prise en charge de l'accompagnement des ménages

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

L'ensemble des 16 communes composant la communauté d'agglomération de Clisson Sèvre et Maine.



TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Ménages modestes ou très modestes qui sont propriétaires occupants de leur logement, et qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique globale de leur logements et/ou souhaitant réaliser des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap.

Propriétaires bailleurs de logements sous convention ANAH social ou très social souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique globale.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Sous conditions de ressources et sous conditions de travaux d'économie d'énergie (MPR rénovation globale)

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

Accompagnement gratuit pour le ménage, co-financé par l'Anah et la communauté d'agglomération.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

Anah, Etat, et Département de Loire-Atlantique (délégataire local des aides de l'Anah).

Opérateur Citémétrie

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

70 000€ HT

OBSERVATIONS / PERSPECTIVES :

La durée initiale du PIG (2 ans) a été prolongée d'1 an et demi, jusque fin décembre 2025.

